

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle des Cérémonies de la Mairie le

Jeudi 12 septembre 2024 à 19 h 30

Affiché le 06 septembre 2024

Ordre du jour

INTERCOMMUNALITÉ

- 1 Régulation des meublés touristiques : Création d'un service instructeur des autorisations de changement d'usage commun

FINANCES :

- 2 Réalisation d'un emprunt pour les investissements 2024
- 3 Maison des saisonniers et logement d'urgence

ECONOMIE :

- 4 Déclaration de cession d'un fonds artisanal ZAC des Clémorinants

URBANISME

- 5 Rétrocession d'une section de voirie de RD 103

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'AUTORISATION DU
CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Informations et questions diverses

La présence du public est autorisée dans la limite des places disponibles.